



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC, que le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2025, a adopté la Résolution de contrôle intérimaire numéro 2025-04-103 interdisant de nouvelles carrières et sablières/gravières sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100 à Granby, de même que sur le site Internet suivant : <https://haute-yamaska.ca/amenagement-et-developpement-du-territoire/>

Fait à Granby (Québec), ce 10 avril 2025.

La directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe,

(Signé)

Valérie Leblanc

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Michel Larouche....., Directeur général et greffier de la Municipalité
de Sainte-Cécile-de-Milton....., certifie avoir publié l'avis public ci-haut
conformément à la loi, en la manière ordinaire prévue, le 10 avril.....2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 avril.....2025.


.....
SIGNATAIRE